



# PECHE A LA MOUCHE TOUR GARD 2023

## REGLEMENT

### **ARTICLE 1 : PRÉSENTATION**

Le Mouche Tour Gard est une compétition de pêche de la truite à la mouche, individuelle et ouverte à tous les pêcheurs. Cette compétition se déroule en plusieurs manches, chacune organisée par une AAPPMA du département du Gard. Un classement général est établi en fonction des résultats de l'ensemble des manches. A noter qu'il n'est pas obligatoire de participer à toutes les manches.

Ce règlement a pour objet d'uniformiser toutes les manches du Mouche Tour Gard. Il traite de la manière dont se dérouleront les manches du Mouche Tour Gard. Il est destiné à la fois aux Organiseurs et aux participants. Ce règlement ne se substitue pas aux Lois en vigueur et aux règlements locaux.

Les participants doivent être munis d'une carte de pêche en cours de validité leur permettant de pêcher sur tous les cours d'eaux du Gard. Les mineurs doivent présenter pour chaque inscription une autorisation parentale.

### **ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS**

Chaque manche donne lieu à une inscription distincte (y compris frais d'inscriptions) auprès de l'AAPPMA organisatrice. Les modalités d'inscriptions à chacune des manches seront précisées sur le site Internet ainsi que la page Facebook de la Fédération de Pêche du Gard. Ces informations seront également disponibles auprès des AAPPMA organisatrices.

Les frais d'inscriptions propres à chaque manche seront fixés par les AAPPMA organisatrices. Toute inscription à une manche d'un challenge donnera automatique un droit à l'image auprès de la Fédération de pêche du Gard ainsi que de l'AAPPMA organisatrice.

### **ARTICLE 3 : MODE DE PÊCHE**

Seule la pêche à la mouche fouettée est autorisée (2 mouches maximum).

Hameçons sans ardillons (ou ardillons écrasés).

L'amorçage et l'utilisation de pain ne sont pas autorisés.

Le streamer n'est pas autorisé entre le 31 janvier et le 1er mai.

Epuisette obligatoire.



# PECHE A LA MOUCHE TOUR GARD 2023

## **ARTICLE 4 : COMPTABILISATION DES PRISES ET PENALITES**

Les espèces comptabilisées selon les manches seront : la truite fario et la truite arc en ciel.

Taille minimale des captures définies selon la réglementation du cours d'eau sur laquelle l'épreuve se déroule (20 cm pour la Dourbie par exemple et 23cm pour le Gardon dans la traversée d'Alès...).

Les prises seront mesurées du bout de la gueule fermée à l'extrémité de la queue déployée.

Les points seront accordés de manière suivante : 1 cm = 1 point, 1 mm = 0,1 point.

Tout poisson mort, blessé ou ayant du mal à repartir ne sera pas comptabilisé.

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, en cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poisson est déclaré vainqueur.

## **ARTICLE 5 : DÉROULEMENT**

Chaque manche se déroulera sur un ou plusieurs secteurs déterminés préalablement par l'AAPPMA organisatrice.

Plusieurs pêcheurs peuvent être amenés à partager un même secteur de pêche. Chaque participant se verra attribué un secteur suite à un tirage au sort organisé au début de la manche.

La manche sera divisée dans le temps en plusieurs parties, permettant ainsi une rotation des compétiteurs sur l'ensemble des secteurs.

## **ARTICLE 6 : INTEMPÉRIES**

En cas de forte intempéries la compétition pourra être annulée, les organisateurs ne rembourseront que les sommes non engagées au moment de la décision.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

## **ARTICLE 7 : APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Tous les participants doivent respecter le règlement sous peine de pénalités ou de disqualification selon les cas. En cas de disqualification, aucun remboursement ne sera effectué.



# PECHE A LA MOUCHE TOUR GARD 2023

## **ARTICLE 8 : CLASSEMENT GENERAL**

Le classement général final s'établira au plus petit nombre de points, sur la base des points-places accumulés prenant en compte les 3 meilleurs résultats sur les 5 possibles.

Une première place rapporte un point, une cinquième en rapporte cinq, un capot rapporte autant de points qu'il y a d'inscrits, une absence rapporte cinquante points.

Le gagnant sera le compétiteur qui aura totalisé le plus petit nombre de points. En cas d'égalité le nombre de points-poissons (nombre de centimètres comptabilisés lors des 3 meilleurs résultats) prévaudra.